

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 11851 du 30 septembre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »**

NOR : INTJ2025212S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 17890 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929971S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

<b>Marbach</b> Nicolas	NIGEND : 330 756	NLS : 8 118 975
<b>Baldassaré</b> François	NIGEND : 333 100	NLS : 8 057 594
<b>Lefèvre</b> Emilien	NIGEND : 346 084	NLS : 8 117 851

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 septembre 2020.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,  
É. BIO FARINA*